



L'ÉCOLE
L'EAU-VIVE
Soif du Dieu vivant

GUIDE DE L'ÉLÈVE PRIMAIRE

Message aux parents

Chers parents,

Voici quelques précisions sur le suivi disciplinaire mis en place à L'École L'Eau-Vive.

D'abord, nous vous demandons de lire attentivement les règles de vie de l'école avec votre enfant. Lorsque ce sera fait, veuillez signer le contrat ci-joint afin de confirmer que cette tâche est bien accomplie.

Si votre enfant ne respecte pas les règles de vie en cours d'année, plusieurs interventions suivront : avertissements, explications, résolutions de conflit assistées, méthodes de renforcement, etc. Si les intervenants le jugent nécessaire, ils vous feront parvenir un **Avis aux parents** semblable à celui qui est joint en exemple. L'objectif est de vous informer des agissements de votre enfant et de faire appel à votre soutien afin d'éviter que les comportements indésirables ne deviennent récurrents. Vous pourrez voir sur l'avis quelle a été l'infraction commise, à quel moment et avec qui. Vous y trouverez également les informations sur les conséquences qui ont été ou qui seront données. Celles-ci sont habituellement à l'école, mais il peut arriver qu'un travail soit demandé à la maison. Il est important de lire l'avis et d'en discuter avec votre enfant afin d'assurer un suivi efficace.

Après un certain nombre d'avis, les conséquences peuvent inclure des suspensions internes ou externes selon le jugement des intervenants concernés et un plan d'action individuel pourra être mis en place. Vous aurez en tout temps accès au dossier de suivi disciplinaire de votre enfant sur le Pluriportail.

Les règles de vie existent afin de créer un climat de travail harmonieux, propice aux apprentissages et dans lequel les élèves peuvent progresser et s'épanouir. Nous souhaitons éduquer les enfants au respect et à l'amour du prochain, comme notre Créateur nous le demande, et votre soutien est absolument primordial dans la poursuite de cet objectif.

Merci de votre précieuse collaboration et bonne année scolaire!

Caroline Blanchet
Directrice générale

RÈGLES DE VIE

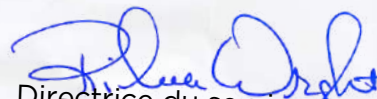
Message à l'élève

Il nous fait plaisir de t'accueillir à L'École L'Eau-Vive. Nous voulons que tu t'y sentes bien, respecté et en sécurité. Pour cela, il faut de l'ordre et quelques règles simples qui sont en accord avec les principes bibliques.

C'est pourquoi, nous te présentons aujourd'hui ces règles de vie. Elles sont décrites en commençant par le « JE » pour que tu sentes bien que c'est toi qui es responsable de ta propre conduite.

En début d'année, ton enseignant te parlera des conséquences rattachées à certaines règles de vie. S'il arrive que les interventions de ton enseignant ne provoquent pas chez toi les changements voulus, tes parents en seront informés et peut-être même la direction. Pour éviter cela, lis attentivement ce document et demande au Seigneur de te donner la sagesse. À toi maintenant de prendre les moyens pour passer une très belle année !

Caroline Blanchet
Directrice générale


Directrice du service aux élèves

« Écoute les conseils, et reçois l'instruction,
afin que tu sois sage dans la suite de ta vie. »

Proverbes 19.20



RÈGLES DE VIE

« Tu aimeras ton prochain
comme toi-même. » Mat. 22.39

1

Je viens à l'école convenablement vêtu.

J'ai lu les règlements concernant la garde-robe scolaire et je me présente à l'école convenablement vêtu. Lors des périodes d'éducation physique, je porte aussi les vêtements requis avec le logo de l'école.

Je porte toujours mes chaussures pour éviter les accidents. Je change mes bottes ou mes chaussures sales d'extérieur en entrant dans l'école pour mettre des chaussures propres à l'intérieur.

2

Je prends mon rang au bon moment et calmement.

Aussitôt que la cloche sonne, je cesse de jouer et je prends mon rang. J'entre dans l'école calmement et en silence avec la permission du surveillant. J'évite le flânage aux entrées et aux sorties. Je joue aux endroits désignés lors des récréations.

3

Je circule calmement dans l'école.

Tous les déplacements, dans les corridors et les salles de toilette, se font en marchant à droite, calmement et avec le permis de circuler. Le silence est exigé dans les corridors. À la cafétéria, je lève ma main pour demander la permission de me lever ou pour tout autre besoin.

4

Je respecte les autres.

Je suis poli(e) dans mes paroles et dans mes gestes envers les autres élèves et les adultes. J'exclus toute forme de violence (verbale ou physique) incluant les mots vulgaires et les paroles ou les actions qui font de la peine. J'utilise des mots courtois comme : bonjour, merci, excusez-moi, pardon, s'il te plaît...

5

Je règle mes problèmes en discutant.

Lorsque j'ai un problème avec quelqu'un, j'essaie de le régler en utilisant les quatre étapes de *Vers le Pacifique*. Une communication franche peut permettre d'éviter bien des conflits. Ensuite, si nous n'y arrivons pas, je fais appel à un médiateur ou à un adulte pour nous aider. Rappelle-toi que la taquinerie et le chahut se terminent souvent par une chicane.

6

Je respecte la propriété d'autrui.

Prendre ce qui appartient aux autres sans le demander ou en cachette, c'est comme voler! Cacher un crayon, un soulier ou autre chose qui appartient à un autre, c'est le placer dans l'embarras et créer du désordre. Je m'abstiendrai de faire de telles choses.

RÈGLES DE VIE

7

Je prends soin du matériel et de mon environnement.

J'ai tout le matériel nécessaire pour chaque cours. J'y fais attention, sans le barbouiller, ni le couper, ni le déchirer, qu'il me soit prêté ou donné. Je garde mon pupitre, mon casier et les murs de l'école propres. Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place!

Je laisse dans ma case ou mon sac d'école les objets électroniques (cellulaire, iPod, etc.) afin de ne pas me laisser distraire. Je peux seulement les utiliser dans le transport scolaire. Je sais que l'école n'est pas responsable de la perte ou des bris de mes objets.

À l'intérieur comme à l'extérieur, je ramasse les déchets qui polluent mon environnement. Je respecte les espaces réservés à l'Église Chauveau.

8

J'agis de façon sécuritaire.

Que ce soit en classe, dans les corridors ou dehors, je ne bouscule personne. Je laisse les cailloux, les bâtons, les boules de neige ou tout autre objet dangereux par terre. Je n'apporte aucun objet qui pourrait blesser quelqu'un, tels que couteaux et allumettes.

9

Je respecte les règles de ma classe.

Il y a des règles spécifiques à ma classe. Je les respecte parce qu'elles sont là pour me permettre de travailler efficacement.

Je respecte la personne qui a le droit de parole en gardant le silence et en lui accordant toute mon attention. Lorsque j'ai une question à poser ou un commentaire à émettre, je lève la main et j'attends qu'on me donne la parole. Les autres ont droit au respect autant que moi.

10

Je m'applique dans mes travaux.

Je m'applique à bien faire mes travaux et mes leçons. Je les identifie (nom, date et titre) comme mon enseignant le demande et je les remets en temps voulu. Je fais également signer mes travaux, mon agenda ou tout autre document, lorsque cela est demandé.



RÈGLES DE VIE



L'ÉCOLE
L'EAU-VIVE
Soif du Dieu vivant

ENGAGEMENT PERSONNEL

à l'égard de ma conduite à l'école

*J'ai pris connaissance des règles de vie avec
mes parents et je m'engage à les mettre en
pratique avec l'aide que Dieu m'accordera.*

SIGNATURE D'AU MOINS UN PARENT :

MA SIGNATURE : _____

TÉMOIN (MON ENSEIGNANT) : _____

RÈGLES DE VIE

-AVIS AUX PARENTS-

Dans le but d'assurer un suivi concernant votre enfant _____
et de travailler en étroite collaboration avec vous, nous vous informons, par cet avis
de l'incident survenu le _____ .

L'INCIDENT EST SURVENU :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|---|---|
| ☐ Autobus | ☐ Musique | ☐ Anglais | ☐ Éducation physique |
| ☐ Cafétéria | ☐ Corridor | ☐ Classe | ☐ Mini-concentration |
| ☐ Salle de bain | ☐ Sortie de classe | ☐ Service de garde AM | ☐ Service de garde PM |
| ☐ Récréation AM | ☐ Récréation midi | ☐ Récréation PM | ☐ Autre |

TYPE D'INFRACTION COMMISE :

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ Devoir non-fait | ☐ Devoir incomplet | ☐ Document non-signé |
| ☐ Oubli de matériel | ☐ Retard | ☐ Tenue vestimentaire |
| ☐ Négligence volontaire
dans la tâche | ☐ Refus d'exécuter une
tâche | ☐ Impolitesse |
| ☐ Bavardage | ☐ Refus d'obéir | ☐ Crise de colère |
| ☐ Geste inapproprié | ☐ Vol | ☐ Vandalisme |
| ☐ Vulgarité | ☐ Conduite non-sécuritaire | ☐ Violence verbale |
| ☐ Violence physique | ☐ Violence matérielle | ☐ Tricherie lors d'une
évaluation |

☐ Autre : _____

☐ Détails : _____

RÈGLES DE VIE

-AVIS AUX PARENTS-

- ☐ Votre enfant fut averti à plusieurs reprises avant de recevoir cette sanction. Malgré nos interventions, ce manquement perdure et nous aimerions obtenir votre collaboration pour améliorer la situation.

Sanction prévue le : _____

SANCTION :

- ☐ Garde à vue : ► ☐ Récréation am ☐ Récréation midi ☐ Récréation pm ☐ Retrait d'une activité
- ☐ Reprise du travail à la maison ☐ Reprise du travail à la récréation ☐ Devoir supplémentaire
- ☐ Excuses verbales ☐ Excuses écrites à l'école ☐ Excuses écrites à la maison
- ☐ Suspension d'une période ☐ Suspension interne d'une journée ☐ Suspension externe d'une journée
- ☐ Rembourser la somme de : _____ (bris de matériel ou vandalisme)
- ☐ Acte réparateur : _____
- ☐ Autre : _____

DÉTAILS (au besoin) : _____

Les avis aux parents sont souvent accompagnés d'une communication par Pluriportail ou par téléphone. Veuillez svp y porter attention.

IL EST TRÈS IMPORTANT DE RETOURNER CET AVIS SIGNÉ AU TITULAIRE DE CLASSE, MERCI !

Intervenant impliqué dans la résolution de la situation : _____

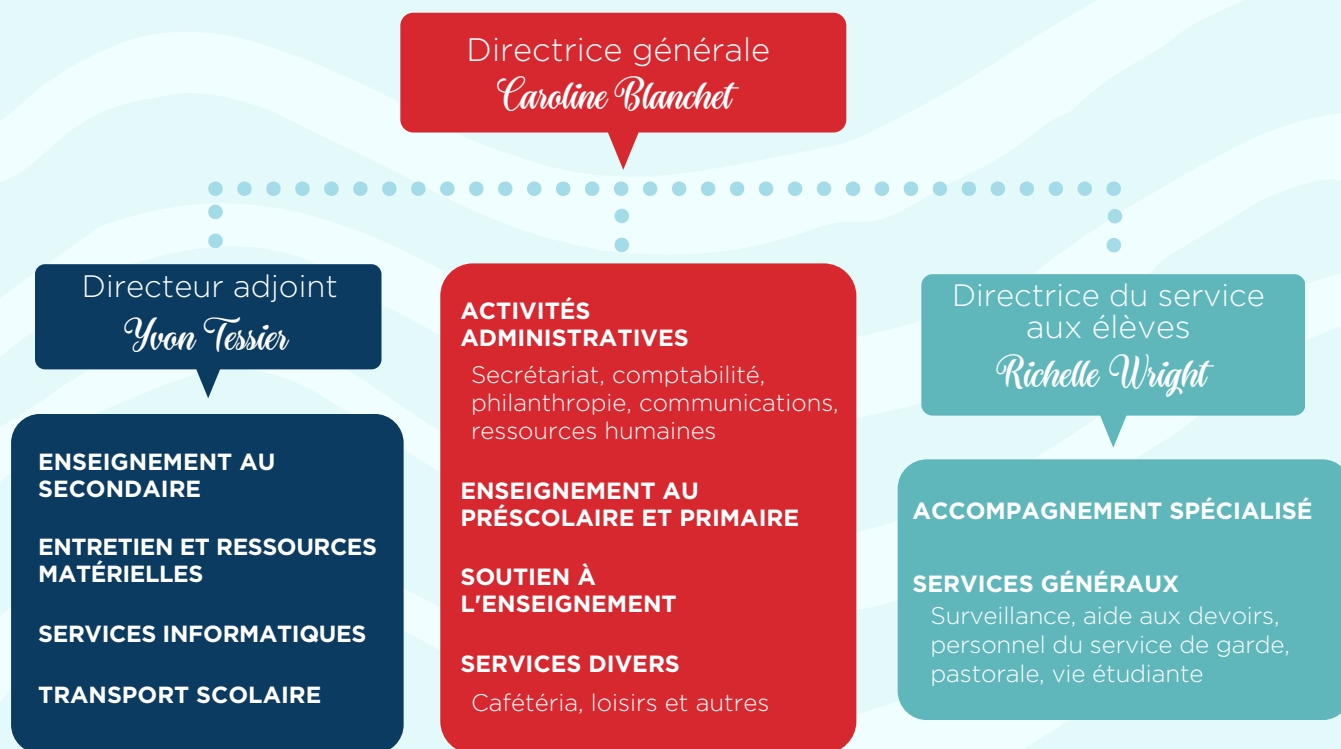
Signature du parent : _____ Date : _____

Dans le but de conserver un climat sain et sécuritaire, nous sommes particulièrement vigilants dans nos interventions en ce qui concerne les situations de violence et de manque de respect. Merci de nous appuyer dans ce sens!

SERVICES DISPONIBLES

1 L'ÉQUIPE DE DIRECTION

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION:



La directrice générale, Mme Caroline Blanchet, est responsable de l'ensemble des services éducatifs, du respect du projet éducatif et de l'équipe-école. Elle est disponible, au besoin, pour répondre aux questions qui relèvent du fonctionnement général de l'école. La meilleure façon de la rencontrer est de prendre un rendez-vous.

Le directeur adjoint, M. Yvon Tessier, est à la disposition des élèves et des parents pour discuter de tout dossier spécifique à l'organisation et au fonctionnement du secteur secondaire de L'École L'Eau-Vive.

La directrice du service aux élèves, Mme Richelle Wright, est à la disposition des élèves et des parents pour discuter de tout dossier spécifique au bien-être des élèves, au progrès académique et social, à l'encadrement disciplinaire, et à l'implication aux activités de la vie scolaire de L'École L'Eau-Vive.

2 SECRÉTARIAT

Le personnel du secrétariat est disponible entre 8 h 15 et 17 h du lundi au jeudi. Le vendredi, le secrétariat ferme à 16 h 45.

3 TITULARIAT

Le titulaire est la 1^{re} personne avec laquelle l'élève et ses parents doivent communiquer. Il est une ressource dans le cheminement de l'élève.

SERVICES DISPONIBLES

4 ORTHOPÉDAGOGIE

Le service d'orthopédagogie est offert afin d'assurer un suivi aux élèves présentant des difficultés académiques. Des frais peuvent être chargés aux parents.

5 INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Une variété d'interventions est possible auprès des élèves, soit par des rencontres individuelles ou en sous-groupes, des animations en classe, de la communication avec l'école, la famille et les partenaires externes, de l'organisation de services, des études de cas et de la gestion de crise.

6 ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Le service d'éducation spécialisée offre une variété d'interventions auprès des élèves pour le comportement, les apprentissages scolaires, la gestion de crise et la vie scolaire en général.

7 INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE

Ce service de francisation bénéficie aux nouveaux arrivants afin de leur donner de solides bases en français oral et écrit. L'élève peut progresser à son rythme dans un cadre sécurisant jusqu'à l'intégration complète à ses cours réguliers.

8 SERVICE DE GARDE

Un service de garde est offert les matins et les après-midis. La surveillance du matin débute à 7 h, celle de l'après-midi se termine à 17 h 30. Pour l'inscription, ou pour connaître les coûts du service de garde, consultez notre site Internet.

L'arrivée des élèves est prévue à partir de 8 h 15 le matin et le départ après 15 h 30 le soir.

Le service de garde lors des journées pédagogiques est aussi offert et vous recevrez l'information des activités par Pluriportail. Les informations sont aussi disponibles sur notre site Internet.

Horaire du service de garde

AM

7 h à 8 h 15

PM

15 h 45 à 17 h 30

Prenez note que nous ne pouvons laisser les enfants ou les adolescents sans surveillance sur le terrain de l'école. En cas d'une arrivée hâtive ou d'un départ tardif, vos enfants seront automatiquement envoyés au service de garde.

9 AIDE AUX DEVOIRS

Un service d'aide aux devoirs est offert quatre jours par semaine après les classes et celui-ci est assuré par une éducatrice spécialisée et une enseignante.

Pour connaître les détails, les tarifs et la procédure d'inscription, consultez notre site Internet.

SERVICES DISPONIBLES

10 ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

De nombreuses activités parascolaires et sportives sont offertes aux élèves : échecs, piano, chant, guitare, sciences, etc. L'école offre des activités parascolaires à la session d'automne et à la session d'hiver.

11 ÉQUIPES SPORTIVES

Les équipes sportives de l'école sont constituées d'élèves ayant le désir de se dépasser sur le plan sportif et de représenter l'école en affrontant différentes équipes du réseau du sport étudiant de la région de Québec et Chaudières-Appalaches (RSEQ). Les inscriptions ont lieu en septembre auprès du responsable de la vie sportive.

12 PASTORALE

La Pastorale promeut les valeurs chrétiennes dans notre milieu de vie. Des activités dans les classes pour tout le primaire sont organisées par les animatrices de la pastorale. Les thèmes de Noël et de Pâques sont abordés ainsi que des animations sur les traits de caractère et les valeurs bibliques. La Pastorale permet aux élèves de cheminer et de grandir tant sur le plan humain que spirituel.



13 CAFÉTÉRIA

Tous les repas se prennent à la cafétéria, sauf les classes du préscolaire qui mangent dans leurs locaux. Du mardi au jeudi, un service alimentaire avec réservation est disponible pour les élèves qui le souhaitent. La politique alimentaire est accessible sur le site de l'école, au bas de la section OUTILS, sous l'onglet Politiques, règlements et documentation de l'école.

14 BIBLIOTHÈQUE

Une période de bibliothèque est planifiée dans l'horaire de chaque groupe. Les retards de livre sont notés dans Pluriportail pour aviser le parent. Si un livre est perdu, endommagé ou n'est pas ramené à la fin de l'année scolaire, le coût du livre neuf sera facturé au parent.



15 PREMIERS SOINS, PROTOCOLE POUR LES COMMOTIONS CÉRÉBRALES

Un élève qui se blesse ou qui a des ennuis de santé sera dirigé au secrétariat de l'école. Plusieurs intervenants de l'école ont la formation requise pour agir en conséquence. L'école est également dotée d'un protocole pour les commotions cérébrales.

SERVICES DISPONIBLES

16 TRANSPORT SCOLAIRE

Deux possibilités sont offertes aux élèves en matière de transport :

- Le réseau de transport en commun de la ville de Québec (RTC).
- L'autobus scolaire pour les secteurs de la Rive-Sud de Québec et de la Rive-Nord (Beauport et Charlesbourg).

Important : Tout élève qui utilise le transport scolaire de l'école est soumis aux règlements en vigueur à l'intérieur de l'école en plus des règlements spécifiques à la bonne conduite dans l'autobus.



17 HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOLE



L'école ouvre ses portes de 8 h 15 à 17 h. Dès 8 h, les élèves inscrits aux équipes sportives peuvent venir pratiquer le basketball dans le gymnase. Les élèves doivent quitter l'école à la fin de leurs cours réguliers ou de leurs activités parascolaires. S'ils doivent y demeurer, ils doivent rester au service de garde.

18 ASSURANCE

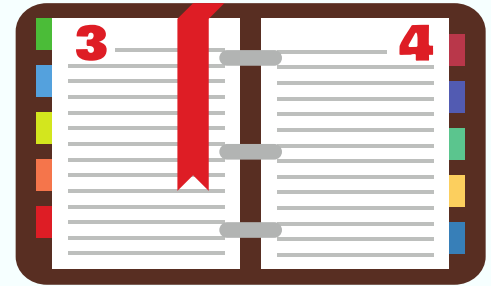
Il est suggéré aux parents d'élèves de souscrire à une police d'assurance personnelle pour leur enfant.



ORGANISATION MATÉRIELLE

1 PLURIPORTAIL

Chaque élève et chaque parent reçoivent un code d'accès au Pluriportail. C'est le premier outil de communication entre l'école et les familles. Vous y trouverez entre autres, le dossier de comportement et le dossier académique (bulletins), ainsi que les communications officielles de l'école et les formulaires d'inscription pour votre enfant.



2 AGENDA

L'école remet un agenda aux élèves de 4e à 6e année. C'est leur premier outil de travail.



3 MATÉRIEL SCOLAIRE

- Chaque élève reçoit du matériel scolaire en début d'année : manuels, romans, instrument de musique, ordinateur. Ce matériel demeure la propriété de l'école. L'élève a la responsabilité d'identifier adéquatement le matériel et d'en prendre soin toute l'année sans quoi il devra payer le matériel endommagé ou perdu.
- S'il y a un bris quelconque, le parent de l'élève se verra facturer les coûts relatifs au remplacement dudit matériel.
- Un montant de 45 \$ par élève est demandé aux parents pour la gestion et le renouvellement des manuels scolaires.

4 OBJETS PERDUS

Une table d'objets perdus se trouve près de la salle multi. L'élève y a accès et peut y vérifier si quelque chose lui appartient. Cette table est vidée chaque mois. L'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou abîmés.

5 VÊTEMENTS DES ÉQUIPES SPORTIVES

- Chaque joueur reçoit un équipement en location pour la durée de la saison.
- L'équipement doit être porté seulement durant les parties officielles du RSEQ.
- L'équipement doit être ramené en fin de saison. Un montant de 100 \$ est demandé à l'élève qui abîme ou perd son équipement.

6 VÊTEMENTS POUR L'EXTÉRIEUR

Chaque saison, des enfants se présentent à l'école vêtus insuffisamment pour affronter les conditions climatiques changeantes du Québec. Nous encourageons les parents à être attentifs à la météo (pluie, froid, soleil plombant, etc) et à habiller et protéger leur enfant de manière appropriée.



CODE DE VIE

Le code de vie vise à transmettre des valeurs aux élèves, à leur apprendre à vivre ensemble et à répondre aux besoins individuels et collectifs afin de favoriser la réussite éducative de tous.

RÉUSSITE SCOLAIRE

1 ABSENCES ET RETARDS

Les absences et les retards **doivent toujours** être justifiés le plus rapidement possible par les parents (tuteurs) au secrétariat de l'école au 418 843-5345, sur le Pluriportail sous l'onglet **ABSENCE** ou par courriel à l'adresse info@ecoleleauvive.com.

1.1 ABSENCE NON-MOTIVÉE

Toute absence non prévue comme telle dans le cadre de la loi ou non acceptée par les autorités scolaires est une absence non-motivée.

Les élèves sont dispensés de la présence à l'école pour les raisons suivantes:

- Maladie ou handicap physique ou mental;
- Expulsion de l'école selon les lois et règlements;
- Maladie contagieuse au domicile de résidence;
- Mortalité dans la famille immédiate.

2 GESTION DES ABSENCES PROLONGÉES (Voyages personnels et absences prévues)

Puisque la priorité est la fréquentation scolaire, l'école ne favorise pas l'absence volontaire d'un élève durant les journées de classe (vacances familiales, activités sportives ou autres). Ces périodes d'absence peuvent nuire au développement académique. Toutefois, certains motifs exceptionnels peuvent être recevables. L'absence est alors motivée et les modalités des absences imprévues s'appliquent.

S'il est prévu qu'un élève manque plusieurs jours d'école, le parent doit aviser le secrétariat au moins trois semaines d'avance et prendre connaissance de la politique de l'école lors des absences prolongées.

3 UTILISATION DES TECHNOLOGIES

3.1 EN CLASSE

En cours, les appareils numériques sont laissés dans leur rangement, sauf si l'enseignant le requiert pour une tâche précise. L'enseignant a en tout temps le droit de confisquer l'appareil numérique mal utilisé.

3.2 PHOTOS ET VIDÉOS

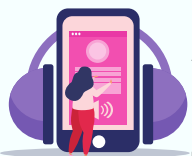
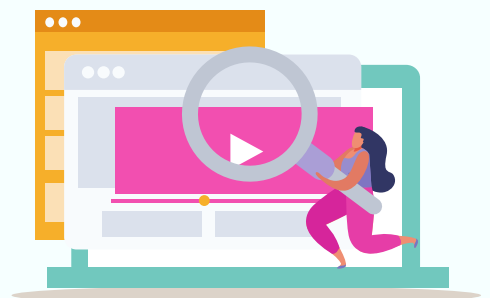
En tout temps, il est interdit d'apporter dans les vestiaires et dans les toilettes un appareil numérique qui peut filmer ou photographier et ce, par souci de sécurité (respect de la vie privée et prévention des vols).

3.3 ÉCOUTEURS

Il est interdit de porter des écouteurs dans les corridors et dans les cours sauf si l'enseignant le permet.

3.4 AUTORISATION ET CONSENTEMENT

Il est strictement interdit de prendre des photos, des vidéos ou des enregistrements, ainsi que de diffuser ceux-ci sans l'autorisation de la personne concernée et à l'encontre de sa volonté.



CODE DE VIE

RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

① RÈGLEMENT SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE

L'École L'Eau-Vive exige que les vêtements de la collection Racine Carrée soient portés correctement, proprement, décentement et tel qu'ils ont été conçus, selon les précisions suivantes :

VÊTEMENTS DU HAUT

- En tout temps, l'élève doit porter les vêtements de la garde-robe scolaire dont le logo doit être visible. Un haut de la garde-robe scolaire doit **obligatoirement** être porté sous le cardigan. La chemise blanche, le col roulé blanc ou le polo blanc peuvent être achetés ailleurs que chez Racine Carrée mais sont autorisés **uniquement** sous la tunique et le débardeur.
- Seuls les t-shirts de couleur unie blanche, bleue ou rouge, assortis aux couleurs de la garde-robe, peuvent se porter **sous** la chemise ou le polo, de manière à ne pas les voir. La chemise et le polo doivent être boutonnés décentement.

VÊTEMENTS DU BAS

- Les pantalons doivent être propres, de couleur bleu marine ou beige, semblables à ceux de Racine Carrée.
- Les pantalons doivent être suffisamment amples (aucun legging, jeans ou cargo).
- Les bermudas doivent être portés près du genou et être suffisamment amples (aucun legging, jeans ou cargo).
- Les jupes doivent provenir exclusivement de Racine Carrée et doivent se porter près du genou (pas à mi-cuisse). Les bas aux genoux, collants ou leggings portés sous la jupe doivent être de couleur unie bleu marine, beige, noire ou blanche.

Veuillez noter que le calculateur de grandeur du site de Racine Carrée prend seulement en considération le tour de hanche et ne garantit pas la longueur de la jupe. Il est donc recommandé d'essayer la jupe dès sa réception afin de pouvoir l'échanger ou la retoucher dans les meilleurs délais, en cas de besoin.



La collection complète est disponible sur le site
<https://racinecarree.com/collections/ecole-leau-vive-primaire>.

CODE DE VIE

RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

① RÈGLEMENT SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE ... SUITE

EN TOUT TEMPS

- L'élève doit arriver à l'école vêtu de la garde-robe scolaire. Il en est de même pour le départ en fin de journée.
- Sur l'heure du dîner, l'élève doit porter les vêtements de la garde-robe ainsi que pendant les sorties organisées dans le cadre scolaire, à moins d'indication contraire de la part de la direction.
- Les vêtements doivent être choisis en fonction de la taille de l'élève.

CHAUSSURES

- Les souliers doivent être propres, bien attachés, fermés à l'avant et à l'arrière.
- Les sandales doivent également être attachées à l'arrière (pas de sandales de plage).

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

- Les bijoux et le maquillage doivent être délicats et discrets.
- Le port de boucles d'oreilles doit se faire sans exagération.
- Les perçages et les « stretches » ne sont pas autorisés.
- Les tatouages ne doivent pas être apparents.
- S'il y a de la teinture dans les cheveux, elle doit être d'une couleur naturelle. Toute coiffure jugée inappropriée devra être modifiée.
- Les cheveux ne doivent pas obstruer la vue.
- Tout couvre-chef à l'intérieur n'est pas permis.
- Pour tout accessoire ou tenue qui véhiculent des valeurs contraires à celles de l'école ou qui sont jugés inacceptables par la direction, une sanction pourra être imposée.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour l'éducation physique, l'uniforme d'éducation physique à l'effigie de l'école ou EVZone est obligatoire. Si l'élève n'a pas son uniforme, une note sera ajoutée à son dossier Pluriportail et sa participation au cours est à la discrétion de son enseignant.



Pour la participation à des activités sportives le midi ou après l'école, les vêtements d'entraînement réguliers sont permis, mais ils doivent respecter les standards du code vestimentaires (les shorts doivent arriver près du genou et être assez amples). Des shorts doivent être portés par-dessus les leggings. Les pantalons Adidas/EVZone sont permis.

LES VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES PROHIBÉS



- Tout couvre-chef à l'intérieur.
- Tout accessoire qui véhicule des valeurs contraires à celles de l'école ou toute tenue jugée inacceptable par la direction.

SÉCURITÉ

① PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DE L'INTIMIDATION

L'École L'Eau-Vive met à la disposition des élèves un protocole d'intervention relatif à toutes formes de violence et d'intimidation. Pour obtenir plus de détails, veuillez-vous référer au guide destiné aux élèves et aux parents sur le site web de l'école.

② OBJETS INTERDITS

Il est strictement interdit d'avoir en sa possession tout objet pouvant causer des blessures : couteau, briquet, arme, fusil à compression d'air.

*Merci d'avoir pris connaissance du guide de l'élève,
car il vise à assurer le bon déroulement de la vie scolaire pour permettre à chacun
d'apprendre et de s'amuser dans un contexte sécuritaire et stimulant. Si un élève a
besoin d'aide pour comprendre certaines règles, il peut demander l'aide d'un adulte du
personnel en tout temps.*



L'ÉCOLE
L'EAU-VIVE
Soif du Dieu vivant

